



PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE

du 15 juin 2017 à 18H

L'an deux mille dix sept et le 15 juin à 18H l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE s'est réunie sur convocation de son Président à la cité des Entreprises 60, avenue Jean Mermoz, 69006 à Lyon.

La séance est présidée par M. Jacques Bigot en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, lequel après avoir fait émarger le registre de présence par les membres entrant en séance et déclare la séance ouverte.

Il invite l'Assemblée à passer à l'ordre du jour.

1) Quorum

Le président accueille les 12 adhérents présents et les remercie pour leur participation. Toutefois il rappelle que selon le dernier règlement intérieur voté à l'AG de 2015, 236 convocations ont été adressées, 43 adhérents ont répondu et 13 participent avec 30 pouvoirs.

Selon le règlement intérieur, sont adhérents de l'association :

1/ Les membres individuels :

- bénévoles impliqués
- adhérents versant un don

2/ Les membres associés ou organismes avec convention

3/ Entreprises et organismes de formation partenaires avec convention.

Il apparait nécessaire de redéfinir l'adhérent d'OPE et son implication réelle dans la vie de l'association.

2) Approbation précédent CA

Le compte rendu du précédent CA est adopté à l'unanimité

3) Rapport moral du Président.

L'année 2016 a été marquée par :

- la prise de fonction réussie de Florence CHAPPUIS dans ses missions de directrice,

- l'installation réussie de l'association dans de nouveaux locaux à la Cité des Entreprises,
- le deuil de la communauté d'ingénieurs et l'adaptation à l'univers de l'entreprise.

Afin de bien maîtriser ces changements et préparer le départ annoncé du président un **Comité d'Orientation Stratégique** s'est réuni à trois reprises. Les principaux résultats sont :

- La redéfinition du projet associatif :
OPE accompagne la réussite professionnelle du (futur) diplômé aux différentes étapes de son cursus, en favorisant l'ascenseur social
- OPE est une force de proposition et d'innovation qui développe une stratégie de niches.
- Le constat de la vulnérabilité financière d'OPE dont les financements publics représentent 70% du budget ; 30% de ces financements « dits risqués » entraînent des remboursements très inférieurs aux montants budgétés qui se répercutent sur les résultats futurs avec une diminution des fonds propres.
- La nécessité de développer les financements privés supérieurs à 50% du budget
- Trois nouveaux projets ont été ciblés :
 - Lancer un dispositif adapté aux docteurs
 - Tester un nouveau dispositif *Ilansor*
 - Développer une nouvelle activité Orientation le Dispositif *WI-Filles*.

4) Rapport d'activités de la Directrice.

4 – 1 Activités Emploi.

4 – 1 – 1 Moyens mis en œuvre :

- ✓ 6 Tuteurs bénévoles (*dont 1 à Grenoble*)
- ✓ 6 Formatrices indépendantes
- ✓ 34 Parrains bénévoles (*dont 4 à Grenoble*) dont 16 en activité
 - 2 journées de formation organisées en 2016
 - 5 réunions de parrainage/échange de pratiques
- ✓ 106 Témoins-Métiers tous en activité
 - anciens bénéficiaires pour la plupart
 - 54 femmes et 52 hommes
 - Plus de 3000 contacts dans l'annuaire des « anciens »

4 – 1 – 2 Parcours emploi Lyon:

- ✓ 9 parcours emploi ont accueilli 93 bénéficiaires
- ✓ 49 parrainages dont 28 à Lyon et 14 à Grenoble,
- ✓ 5 apéros réseaux avec 13 intervenants et 62 participants
- ✓ 11 ateliers thématiques avec 66 participants.

4 – 1 – 2 Répartitions des publics accueillis dans les parcours

Sur 93 personnes ayant suivi l'une des 9 sessions à Lyon :

- ✓ Le public PLIE représente 26 % soit 24 bénéficiaires
- ✓ Le public RAS 20% soit 19 bénéficiaires
- ✓ Les autres bénéficiaires 54% soit 50.

4 – 1 – 3 Résultats 44 retours à l'emploi répertoriés en 2016 dont 20 CDI, 10 CDD +6mois, 7 CDD - 6mois, 2 en intérim, 5 Alternances.

4 – 1- 4 Activité Emploi Grenoble:

- ✓ Un tuteur et trois parrains en activité,
- ✓ 25 bénéficiaires accompagnés dont 14 nouveaux
- ✓ Retour emploi à l'emploi : 8 CD1, 6 CDD ; 2 en formation ; 2 ont quitté la Région.

4 – 1 – 5 Activité 2A Apprentissage Alternance.

Quatre sessions ont été organisées et elles ont accueilli 35 bénéficiaires

- Mars : 3 participants
- Avril : 8 participants
- Juin : 10 participants
- Juillet : 14 participants

8 personnes ont trouvé un emploi (1/4).

Le financement actuel de cette nouvelle activité n'est que très partiellement assuré par une partie des fonds libres de la TA et la Fondation BNP Paribas.

Un dossier va être déposé à FORMASUP pour 2017.

4 – 2 Activités ITD

4 – 2 – 1 Activité Lycées

- 2826 lycéen.ne.s rencontré.e.s (2014-2015 : 2995 // 2015-2016 : 2809)
- dans 45 lycées des deux académies de la Région Rhône-Alpes
- au cours de 57 témoignages-débats (2014-2015 : 73 // 2015-2016 : 62)

4 – 2 – 2 Activité Collèges

- 1346 collégien.ne.s rencontré.e.s (2014-2015 : 959 // 2015-2016 : 1582)
- dans 26 collèges des départements de l'Ain, l'Isère et du Rhône
- au cours de 34 témoignages-débats (2014-2015 : 38 // 2015-2016 : 43)

4 – 2 – 3 Activité Forums = 1500 visiteurs sur les stands d'OPE (2014-2015 : 1500 // 2015-2016 : 1800) dans 3 forums dont

- Mondial des Métiers (4 jours à Eurexpo)
- Forum des Métiers et Formation à Roanne (42)
- Forum des Métiers de Bièvre-Valloire (38)

4 - 2 - 4 Les moyens mobilisés

- 484 étudiant.e.s dans le réseau ITD de 11 écoles ou IUT des 2 académies de la Région
- 185 ingénieur.e.s ou technicien(ne)s dont 35 ont participé à un ou plusieurs TD
- 25 pilotes bénévoles sont intervenus pour animer les TD
- Plus de 30 entreprises partenaires par le biais de mobilisation de professionnelles, visites d'entreprises ou versement de la TA.

4 – 3 Bilan action partenariat et fondation

- Versement TA = 33 347 € par 12 entreprises
- Versements Fonds libres = 7000 € par 4 OPCA
- Financement obtenus de 2 Fondations
 - ✓ BNP Paribas = 3 000€
 - ✓ C Génial = 10 000 €.

Vote de la motion 1 =

L'assemblée générale approuve, à l'unanimité le rapport moral et le rapport d'activités.

5) Bilan 2016

Le Trésorier présente le bilan financier de l'année 2016 qui a été approuvé par le Cabinet LEPINE, ancien expert comptable d'OPE.

Le compte d'exploitation d'un montant de 206.677 € présente un résultat courant d'exercice positif de 658 €.

Les produits inscrits se répartissent en

• Taxes d'apprentissage reçues	40 123 €	
• Prestations de service	11 100 €	soit 25 %
• Subventions reçues	138 951 €	soit 68 %
• Divers	14 960 €	

Le poids respectif des deux grandes activités se répartit selon :

✓ Emploi	108 993	soit	60 %
✓ ITD	75184		40 %

En intégrant les frais de déménagement répercutés sur 2016 et des charges exceptionnelles sur produits antérieurs **le résultat final est négatif et présente une perte de 14.930 €.**

Cette perte de l'exercice 2016 s'explique par

- Une Baisse des subventions ITD 2016-2017 sur collèges et lycées de 9 000 €
- Aucun nouveau projet présenté au financement FSE 15 000 €
- Des charges exceptionnelles consécutives au déménagement 6 436 €
- Des charges sur exercice antérieur dues au PLIE 2015 (consécutifs à des réductions de remboursement de ce financements dit risqué) 9 052 €

En intégrant cette perte le montant de fonds propres en fin 2016 est de 124.645 €.

Vote de la motion 2

L'assemblée générale approuve, à l'unanimité le rapport financier.

6) Projection et budget 2017**6 - 1 Principales évolutions**

Deux des trois projets proposés par le COS courant 2016 ont été lancés en courant d'année :

- Du Doctorat à l'Emploi *DDAE*
- WI-Filles

L'expérimentation *Ilansor*, en attente de 10 candidats inscrits est pour l'instant en stand by.

Le président souligne une forte évolution du poids relatif des:

- 1) Activités Orientation (ITD+ WI-Filles). En incluant le nouveau dispositif WI-Filles en cours de lancement, l'activité orientation est ramenée à 20% au lieu de 41% l'an passé.

- 2) Prestations Universités incluant le nouveau dispositif DDAE représentent 29%, elles étaient à 6 % l'an passé.

Les prévisions budgétaires 2017 ne présentent aucune évolution significative des financements privés qui sont estimés à 30%.

Un très gros effet est à faire dans ce domaine pour atteindre l'objectif de 50% pour assurer une sécurité financière pérenne.

6 – 2 Dispositif DDAE Du Doctorat à l'Emploi.

Ce projet proposé au Collège Doctoral de l'UDL a été retenu dans le cadre d'une expérimentation IDEX financée par l'Etat :

- Public cible: tout docteur UDL motivé et en difficulté
- Parrainage individualisé par un docteur OPE.
- Parcours sur 6 mois.
- Coût par bénéficiaire de 1.000 €.

Un synoptique a été retenu, deux bilans sont positionnés à 3 et 6 mois.

Une convention OPE/UDL est à la signature :

- UDL est maître d'œuvre du dispositif et prend en charge 50 bénéficiaires diplômés dans l'université, soit un financement de 50 K€
- Pôle Emploi est partenaire et prend en charge 20 bénéficiaires supplémentaires d'autres universités, soit un financement supplémentaire de 20 K€.
- OPE est maître d'ouvrage du dispositif.

L'objectif pour OPE va consister d'ici septembre à :

- trouver 50 docteurs volontaires sur 650 adresses anciens bénéficiaires
- puis assurer une formation au coaching de ces volontaires.

Deux parcours sont prévus pour 25 bénéficiaires sur la fin de l'année, le solde étant prévu sur le premier semestre 2018.

La prochaine réunion du Comité de Pilotage de ce dispositif est positionnée le 20 septembre.

6 – 3 Dispositif WI-Filles

WI-Filles est un dispositif novateur testé avec succès depuis 3 ans en Seine-Saint-Denis. Son but est de **combler l'écart entre les sexes** dans les secteurs de la technologie et de l'ingénierie informatique. Le parcours WI-Filles consiste à **éduquer, inspirer et équiper** une vingtaine de filles de 3^e et 2nde avec les compétences et les ressources nécessaires pour devenir des ambassadrices du numérique et **saisir les opportunités** de formation supérieure dans les métiers techniques de l'informatique.

C'est une action qui s'inscrit dans le cadre des activités Orientation d'OPE.

Il s'agit d'accompagner une cohorte de 15 filles de 3^e et 2nde recrutées lors de témoignages débats ciblés dans des collèges et lycées présélectionnés.

L'action se déroule en dehors des horaires de cours les mercredis après midi mais en partenariat avec le Rectorat de Lyon.

Le **contenu pédagogique** se compose de :

- **200 h de formation** réparties entre février et juin (hors temps scolaire) en 30 ateliers réalisés pour certains par un formateur OPE, et d'autres au sein des structures partenaires (entreprises, écoles, etc)
- sur **3 axes de formation** : Acquisition de compétences, Rencontres et découvertes-métiers, Gestion de projet.

- avec une **multitude d'outils** et de pratiques abordés : Web, Robotique, Multimédia, Programmation, Algorithmique...

Le budget annuel OPE du programme Wi-Filles est de 40 500 €.

De nombreux dossiers de financement ont été déposés par Lilian GOUGEON avant son départ.

Le calendrier de lancement du dispositif est le suivant :

- De Janvier à Juin 17 : Recherche de partenaires financiers et opérationnels. Rencontre des institutionnels concernés par le projet. Elaboration d'une liste des établissements scolaires à cibler.
- Juin : Validation du projet par l'AG et signature d'une convention de partenariat avec l'association Wil-Filles.
- Mai à Septembre : Communication auprès des établissements : réalisation d'un flyer à destination des jeunes filles et des parents d'élèves, d'un document à destination des enseignants.
- Septembre : Recrutement d'un formateur pour accompagner le groupe à partir de février.
- Courant Septembre : 1ere réunion du Comité de Pilotage
- Septembre à Décembre : Présentation et prospection afin de constituer le groupe Wi-Filles (collèges, centres sociaux, MJC).

6 – 4 Prévisions budgétaires 2017, différents Région et évolutions des activités

6-4-1 Le budget prévisionnel de dépenses qui est présenté est de 193.790 €, en diminution par rapport à celui de 2017 de 210.11 €, mais sur la même ligne que 2015 qui était de 192.218 €. L'activité Emploi estimée à 134.680 € représente 69% de budget OPE, elle inclut le dispositif DDAE qui vient d'être présenté.

6-4-2 Les activités Orientation avec un budget de 38 810 € représentent 20 % du budget d'OPE. Elles incluent le nouveau dispositif *Wi-Filles* pour un budget de 12.810 €.

6- 4-3 Les différents OPE avec le Conseil Régional

L'acompte de 21.250 € prévu par la convention 16/17 signée en octobre et qui est, chaque année, versé par la Région en janvier est bloqué, sans motif explicite ce qui entraîne une baisse de trésorerie de 10% du budget annuel.

Nota : Une médiation sera tentée avec notre Secrétaire Général auprès de la Région pour défendre nos droits et obtenir ce versement de 21.250 € qui nous est dû.

La convention 16/17 dont le montant avait été ramené à 42,5 K€ comporte une nouvelle clause d'éligibilité des dépenses, limitant les coûts indirects (incluant les salaires) à 50%.

Ce nouveau critère entraîne une baisse de remboursement de la convention 16/17 estimée à 20 K€, soit prêt de moitié du montant de la subvention et elle est prise en compte dans le budget 2017.

Pour les nouvelles conventions la Région ne prend plus en charge les salaires directs affectés à une action, ce qui amène OPE à **ne plus solliciter une nouvelle convention 2017/2018 pour l'activité ITD Lycée. La baisse de produits sur une année calendaire est supérieur à 40 k €.**

6-4-4 Le remplacement du chargé de mission Orientation et partenariat

Ce remplacement est budgété à partir de septembre après validation des financements Wi-Filles et des rentrées de TA.

Il sera nécessaire de redéfinir les missions dévolues à ce poste avec une priorité accordée aux partenariats entreprises et au développement des financements privés afin d'atteindre 50% du budget.

6- 4-5 Trésorerie. Au 13-06-2017

- Sur le compte courant : 24 736 €

- Sur le livret A : 44 834 €
- L'action en cours pour obtenir le versement de 21 250 € de la Région.

Vote de la motion 4

L'assemblée générale approuve, à l'unanimité la projection t le budget 2017.

7) Adhésion, cotisation et règlement intérieur.

Le faible taux de participation évoqué au £1, ainsi que la nécessité de développer et de diversifier les financements privés ont entraîné une réflexion du CA et notre trésorière adjointe à faire les propositions suivantes qui sont soumises à l'approbation de l'AG.

7-1 Instauration d'une cotisation.

Une association doit pouvoir compter ses membres ce qui amène à proposer l'instauration d'une cotisation pour tous, avec deux types de cotisations :

- La cotisation des adhérents, bénéficiaires d'OPE,
- La cotisation des bénévoles

Pourquoi ces 2 types de cotisation ?

- L'une ne génère pas de réduction d'impôt sur le revenu
- L'autre génère 66 % de réduction d'impôt sur le revenu.

La cotisation du bénéficiaire d'OPE génère une contrepartie sous forme de services, elle n'est donc pas déductible des impôts.

La cotisation du bénévole ne génère pas de contrepartie elle est donc assimilable à un don et déductible. Elle est facultative et sa non contribution ne peut être opposée à un bénévole qui s'implique régulièrement dans les activités OPE et qui reste adhérent d'OPE.

Le montant proposé est de 50 €.

Rappel : Les bénévoles peuvent ne pas se faire rembourser leurs frais de déplacement par l'association, ce qui génère aussi une possibilité de réduction de 66 % du montant non remboursé.

Deux questions sont posées concernant l'instauration de cette cotisation et de son montant instaurée pour les bénévoles impliqués dans les activités OPE :

- 1) Le montant de la cotisation de 50 € ?

Sur proposition de notre nouvel expert comptable il est proposé un choix entre trois niveaux :

- a) *Cotisation de base : 20 €,*
- b) *Cotisation de soutien : 50 €,*
- c) *Don d'un montant libre supérieur*

- 2) Un bénévole impliqué dans les activités OPE doit-il acquitter obligatoirement une cotisation pour être adhérent d'OPE?

Non la cotisation n'est pas obligatoire pour les bénévoles qui s'investissent dans les activités OPE et qui conservent leur statut d'adhérent voir d'administrateurs.

Ce sont ces propositions qui sont proposées à l'approbation de l'AG.

7-2 Groupe de travail fondations et développement des financements privés

Un groupe de travail est lancé. Il est animé par Marie Laure PELOTTIER et comprend la Directrice, Karine BONTEMPS et Bruno STERIN

7-3 Modification du Règlement Intérieur.

M.L. présente une nouvelle modification du règlement intérieur qui intègre cette nouvelle définition des adhérents, l'instauration d'une cotisation ainsi qu'une extension de la délégation de signature à la Directrice qui sont au nombre de quatre.

Vote de la motion 4

L'assemblée générale approuve, à l'unanimité ces propositions de la Trésorière Adjointe ainsi que le nouveau règlement intérieur.

8) Conseil de Gouvernance et nouveau CA

8-1 Conseil de Gouvernance

Le président confirme sa décision d'abandonner la présidence d'OPE à l'AG 2018.

Pour ce faire il a constitué un Conseil de Gouvernance composé de 5 à 6 administratrices et administrateurs :

- Françoise PFISTER,
- Karine BONTEMPS
- Emmanuel DEJEAN,
- Daniel BEAUDOUIN,
- A compléter

Ce Conseil de Gouvernance se réunira tous les trois mois en lieu et place des bureaux élargis pour décider des options stratégiques.

8-2 Nouveau CA

Le président propose à l'AG de confirmer la cooptation de Pascale PARLIER-DENANTES, Pascale COSTA et Marie Laure PELOTTIER qui ont été cooptées de puis la dernière AG.

Deux administrateurs ont donné leur démission Pierre MEALLIER et Etienne DALACHE, et OPE les remercie pour leur implication.

Sept places d'administrateurs sont, de ce fait, disponibles pour rajeunir et élargir cette instance.

Le nouveau CA joint est proposé à l'approbation de l'AG.

Vote de la motion 5

L'assemblée générale approuve, à l'unanimité la modification proposée pour ce nouveau CA et son fonctionnement pour l'année à venir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 20 heures.

**PJ : Nouveau CA juin 2017
Nouveau Règlement Intérieur 2017**